



Tél : 02.31.79.81.57
Mail : 02.31.79.18.37

Compte rendu du Conseil Municipal
de
SAINT MARTIN DE FONTENAY
Séance du 4 Juin 2014

Le Mercredi 4 Juin 2014, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Madame Martine PIERSELA, Maire.

Etaients présents :

Madame Martine PIERSELA, Maire

Messieurs GLINEL Jean-Pierre, METAIRIE Silvère, MALAQUIN Jean-Louis,
Mesdames DESMOUCEAUX Béatrice, LEMAITRE Valérie, MOUZANUIK Simone,
Adjoints au Maire

Messieurs BARBIER Joël, BON-GLORO Pierre-Michel, DRAPIER Frédéric, ENOUF
Thierry, FRIMOUT Olivier, GASNIER Philippe, Conseillers municipaux
Mesdames AUDOUARD Fabienne, BOUVIER Yvelise, DUMONT Sylvie, GUERIN
Sylvie, LEFRANCOIS Claudine, LELOUP Isabelle, Conseillères municipales

Absents :

Monsieur LETELLIER Benoît (Pouvoir à Monsieur BON-BLORO Pierre-Michel)

Madame GODIN Betty (Pouvoir à Madame LEFRANCOIS Claudine)

Monsieur LAÏSSOUB Tony (Pouvoir à Madame GUERIN Sylvie)

Madame LE BARZIC Aurélie (Pouvoir à Monsieur GLINEL Jean-Pierre)

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 4

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame DESMOUCEAUX Béatrice est désignée pour remplir cette fonction.

Chaque membre du Conseil Municipal a reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Mai 2014

Remarques :

La minorité conteste le contenu du compte rendu du Conseil Municipal du 19 Mai 2014. Monsieur BARBIER, au sujet de : la commission « gestion du personnel » : il veut savoir s'il y a eu entretien ou rencontre ; qui étaient présents ? Equipe municipale ou équipe de la commission du personnel ?

Réponse a été faite : commission du personnel

Syndicat routier : noter l'augmentation de la participation des communes : de 1.50 € à 1.85 € par habitant due au retrait de certaines communes.

Création d'un poste administratif de Catégorie A : Monsieur BARBIER revient sur le terme « dysfonctionnement » qu'il juge inapproprié. Il trouve la formulation

« particulière ». Il repose la question sur ce « dysfonctionnement » car s'interroge sur le pourquoi d'un poste d'un nouveau cadre qui sera le supérieur hiérarchique. Monsieur BARBIER évoque le ressenti négatif vécu de cette situation pour le cadre en place.

Madame PIERSIELA : justifie la demande de poste par une surcharge de travail de l'équipe administrative et une évolution évidente du nombre d'habitants de la commune et donc des besoins.

Madame DUMONT signale que la délibération autorisant la création d'un poste administratif Catégorie A votée ne peut être recevable car ce sujet n'avait pas été porté à l'ordre du jour. Cette question étant jugée importante, une délibération ne pouvait être demandée (article L2541-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal prend acte et Madame le Maire informe qu'elle convoquera alors un nouveau conseil dès la semaine suivante pour obtenir une délibération réglementaire.

Madame DUMONT signale une erreur de pratique dans la demande de participation financière auprès des commerçants martifontains pour le bulletin municipal. Il est signalé qu'une délibération doit être prise pour les tarifs. Un trésorier doit remplir un reçu avant l'encaissement (notion de gestion de fait, séparateur, ordonnateur comptable).

Un vote a lieu au sujet de l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19/05/2014.

Votants : 23

Pour : 18

Contre : 4

Abstention : 1

La minorité (Mmes BOUVIER , DUMONT et Mrs BARBIER, GASNIER) refuse de signer le livre des délibérations.

Le compte rendu du 19 Mai 2014 est adopté à la majorité.

L'ordre du jour est aussitôt abordé.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur MALAQUIN Jean-Louis présente le projet de réforme des rythmes scolaires selon le décret du 24 Janvier 2013. La Commune avait élaboré un avant projet qui a été validé par le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Calvados.

Le décret du 7 Mai 2014 avec ses mesures d'assouplissement a obligé les collectivités territoriales à une nouvelle consultation de l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves sur leur position :

- Continuité du PEDT sans modification de l'organisation du temps scolaire
- Continuité du PEDT avec modification de l'organisation du temps scolaire
- Non continuité du PEDT

Lors du Conseil d'école du 26 Mai dernier, il a été décidé la continuité du projet éducatif avec une modification de l'OTS.

La commission enseignement s'est réunie le 28 Mai.

- Nouveaux horaires et créneaux d'activités péri scolaires :

Tableau à annexer

Vote sur les horaires et créneaux d'activités périscolaires à l'unanimité.

- La participation financière des parents proposée pour le temps de garderie de 11H45 à 12H30 le mercredi. Débats autour de cette proposition : supporter le coût de cette garderie par les collectivités ou par les parents ainsi que le coût des heures supplémentaires du personnel.

Vote : pour le paiement de l'heure de garderie du mercredi midi par les parents

Votants : 23

Contre : 4

Abstention : 11

Pour : 8

Décision : paiement de l'heure de garderie du mercredi midi par les parents adopté à la majorité.

- Choix du prestataire sur le remplissage du temps périscolaire (coût, personnel animateur, intervention du personnel de l'école).

L'UNCMT est proposé comme prestataire pour les créneaux périscolaires.

Monsieur GASNIER demande si plusieurs prestataires sont en lices.

Monsieur MALAQUIN lui répond que 2 devis ont été comparés l'UNCMT est moins coûteux que la Ligue de l'Enseignement.

Vote 23

Décision : adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA NUMEROTATION DE LA RUE JACQUES DESHAIES (Le Diquet II)

La numérotation de la rue Jacques Deshaies doit être modifiée.

Cette modification concerne les lots 1, 2, 3, 14 et 15.

Deux solutions sont envisagées :

- soit on ajoute une lettre au numéro pour les lots 1, 2, 3, 14 et 15 : 21A , 21B, 21C, 21D et 21 E
- Soit on rebaptise les numéros 23 et 25 pour être dans la continuité des chiffres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de rebaptiser les numéros 23 et 25 et de prendre en charge les frais de changement d'adresse pour ces deux pavillons sur présentation d'un justificatif de 6 mois.

CABINET MEDICAL ROUTE D'HARCOURT

Madame le Maire informe qu'elle a reçu le 26 Mai dernier Monsieur LEMEE qui voulait présenter son projet d'ouverture d'un nouveau salon de coiffure à la place de l'ancien cabinet médical.

Cinq coiffeurs sont déjà implantés sur le territoire de la commune et à proximité : 2 à Saint Martin, 2 à Saint André et 1 à May sur Orne. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 23

Contre : 22

Abstention : 1

Refuse l'installation d'un nouveau salon de coiffure considérant que cette création portera préjudice aux commerçants actuellement en service par la mise en concurrence.

DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES SUR LA COMMUNE DE MAY SUR ORNE

Madame le Maire présente la demande d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de May sur Orne.

La remise en état final consiste en la réalisation d'une plate forme nivelée avec quelques aménagements paysagers qui permettra à la commune de May sur Orne de concrétiser le projet communautaire de voies douces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

TAXE D'URBANISME – DEMANDE DE REMISE DE PENALITES

Monsieur MARTEL David a demandé une remise gracieuse des pénalités concernant le règlement de la taxe d'urbanisme.

L'intéressé n'habitant pas encore son pavillon, la boîte aux lettres n'était pas installée donc il n'a pas reçu son avis à payer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix contre, 10 abstentions et 4 voix pour, refuse la remise gracieuse des pénalités.

GARANTIE D'EMPRUNT PROJET LOGIPAYS : REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE 20 LOGEMENTS RUE DU CANADA ET RUE DE LA LIBERATION

Délibération à annexer

Monsieur GLINEL Jean-Pierre informe que les entreprises qui effectuent les travaux ont pris du retard.

Les cabanes de chantier sont sur place depuis un an, les échafaudages et des câbles présentent un danger pour l'environnement.

Monsieur GLINEL Jean-Pierre a demandé un rendez vous avec un responsable du chantier.

PARTENARIAT 2014 – BULLETIN MUNICIPAL

Pour la réalisation du bulletin municipal, la commission information/communication a sollicité les commerçants pour un encart publicitaire afin de subventionner en partie les frais d'impression de ce document.

Six commerçants participent à ce partenariat :

- Boulangerie LETELLIER
- Weldom
- Le Jardin au Grenier (Mme GUINCESTRE)
- Garage OZENNE
- Carrefour Market
- Hair'ic Coiffure

L'apport forfaitaire est de 50 €.

La validité de cette contribution est prise en compte jusqu'à la fin du mandat du Conseil Municipal.

INFORMATIONS

- Le Conseil Général du Calvados a fait parvenir un projet d'arrêté temporaire de circulation concernant les routes départementales hors agglomération afin de permettre le bon déroulement des quarts d'échangeur de la RD 120.

- La Préfecture du Calvados informe que le plan vigipirate est actif depuis le 20 Février 2014 dans la perspective des prochaines commémorations du 70^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie.
- L'ERDF a envoyé le plan d'exécution pour l'alimentation en électricité sur une parcelle dans la zone artisanale rue du Clos Saint Joseph. Les travaux seront réalisés par l'entreprise SATO du 2 au 13 Juin 2014.
- Le SDEC a fait parvenir son rapport de contrôle 2013 sur la concession électricité. Le rapport ainsi que la fiche commune sont consultables en mairie.
- Monsieur ESNAULT Pascal a été nommé délégué de l'administration par la Préfecture dans le cadre de la révision des listes électorales et des listes électorales complémentaires pour siéger au sein de cette commission administrative.
- Un ordinateur a été acheté pour un montant de 843.29 € afin d'équiper le bureau de Madame le Maire. Cet outil est indispensable de nos jours.
- La Société Odyssee Informatique a fait parvenir un devis pour un montant de 356.40 € TTC afin d'installer une licence pour un poste supplémentaire de l'application CIRCEA, installation de XEMELIOS pour signature électronique des élus ainsi qu'une initiation des élus à la signature électronique sur ce poste.

QUESTIONS DIVERSES

- Les élections sénatoriales auront lieu le 28 Septembre 2014 (cf circulaire préfectorale du 2 Juin 2014), il convient de procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux qui est prévue le 20 Juin prochain. Le nombre de délégués titulaires pour notre commune est de 7 et le nombre de délégués suppléants est de 4. La candidature du Maire est obligatoire.
Proposition du Conseil Municipal :

Délégués titulaires

PIERSIELA Martine
 GUERIN Sylvie
 GLINEL Jean-Pierre
 MALAQUIN Jean-Louis
 DRAPIER Frédéric
 LEMAITRE Valérie
 LELOUP Isabelle

Délégués suppléants

FRIMOUT Olivier
 LEFRANCOIS Claudine
 BOUVIER Yvelise
 MOUZANUIK Simone

Le Conseil Municipal se réunira le 20 Juin 2014 à 18 Heures afin de procéder à cette élection.

- La Préfecture informe que l'arrêté de fixation des bureaux de vote pour la période du 1^{er} Mars 2015 au 28 Février 2016 doit être pris avant le 31 Août 2014. Vu le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales, les deux bureaux de vote restent en place :

- BUREAU 1 : Salle Joseph Revel
 - BUREAU 2 : Mairie
- La Préfecture demande la nomination d'un correspondant de défense. Le Conseil Municipal désigne Monsieur MALAQUIN Jean-Louis.
 - Le Conseil Municipal procède à l'élaboration du planning de participation pour les ateliers qui auront lieu à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne dans le cadre du Projet de Territoire.
 - Madame ENEE Marianne demande l'autorisation d'utiliser l'espace compris entre son terrain et la clôture du cimetière. Elle entretient cet espace. Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 abstentions préconise d'établir une convention d'utilisation pour cette partie du terrain.
 - Monsieur PICARD Hubert se propose de venir présenter le fonctionnement de la Communauté de Communes aux nouveaux élus. La date du prochain conseil municipal est fixée au 9 Juillet 2014. Madame le Maire le contactera pour fixer une date.
 - Le pavillon qui était occupé par Madame KUFEL, rue de Factice a été estimé :
 - Soit pour être vendu
 - Soit pour être mis à disposition pour les associations
 Cette maison présente un problème de raccordement d'assainissement et elle était raccordée à l'eau potable sur le WC public dans le champ derrière cette propriété.
 La surface habitable est de 90 m²
 Le Conseil Municipal devra réfléchir au devenir de cette maison.
 - Un terrain de 1680 m² appartient à la commune sur la Hameau de Verrières, il est entretenu par les employés communaux. Le but de cette acquisition était la construction d'un musée. Le Conseil Municipal décidera de l'avenir de ce terrain.
 - La salle Joseph Revel a besoin d'être refaite pour la prochaine rentrée (peinture murs, plafond, cuisine, entrée et WC). Le montant des travaux s'élève à 6943 €. Les baies vitrées seront également revues. Une concertation sera faite avec l'accueil de loisirs pour l'occupation de la salle pendant la durée des travaux.
 - Les bennes à déchets verts ainsi que les containers de la rue des Peupliers seront déplacés au bout du lotissement Louis Lefèvre. La benne du rond point de la rue de la Mine sera déplacée vers l'ancien collège.
 - Un primeur ainsi qu'un poissonnier ont demandé à s'implanter sur la commune (commerce itinérant). Ils pourraient s'installer avant les commerçants route d'Harcourt le vendredi.
 - Un devis de peinture de voirie a été demandé. Il s'élève à 6485 €. Le carrefour de la route d'Harcourt, le stop du collège, la sortie du parking de l'école, le

stop de la rue de Verrières, le passage piétons rue du Parc seront effectués en urgence. La peinture du carrefour complet sur la RD 562 en commun avec Saint André sur Orne sera refaite une fois sur deux par chacune des communes.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20.

La parole est donnée à Monsieur LIBOIS présent dans l'assistance.

Il demande si le chemin du bout de la rue des Peupliers qui mène au site de Cindais sera dégagé car actuellement l'agriculteur qui exploite la terre a recouvert ce chemin avec ses cultures.

La commission environnement reverra ce problème.